

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

PORTS ET OUVRAGES MARITIMES DEPARTEMENTAUX

REMISE DE L'APPONTEMENT DE L'ANSE A LA BARQUE
COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
(Circulaire du 2 Février 1984 - Paragraphe 2.1.2.)

BORDEREAU DES PIECES

1. Procès-verbal de remise

ANNEXES :

2. Plan de l'appontement
3. Limites maritimes et terrestres - Extrait de la feuille cadastrale AT
4. id. - Extrait de la feuille marine n° 3418

Destinataires :

M. le Président du Conseil Général
M. le Maire de Vieux Habitants
M. le Directeur des Services Fiscaux
D.D.E. / Service Maritime

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

DECENTRALISATION

PORTS ET OUVRAGES MARITIMES DEPARTEMENTAUX

PROCES-VERBAL DE REMISE DE L'APPONTEMENT DE L'ANSE A LA BARQUE
COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
(Circulaire du 2 Février 1984 - Paragraphe 2.1.2)

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis III/I du 6 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de ports et d'ouvrages maritimes de commerce et de pêche,

Nous, Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) assisté du Directeur Départemental de l'Equipement,

avons remis au Département de la Guadeloupe, représenté par le Président du Conseil Général, l'appontement de l'Anse à la Barque situé dans la commune de Vieux-Habitants, utilisé pour la pêche et la plaisance, comprenant :

a-1) Domaine Public Naturel

Plan d'eau d'environ 0 h 35 entourant l'appontement, s'étendant côté mer à une distance de 25 m de l'ouvrage et borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel entre le point A situé sur la parcelle AT4 et le point B situé sur la parcelle AT5, tel que figuré au plan joint (pièce3).

a-2) Domaine Public Artificiel

Appontement

a-3) Servitude d'accès à un E.S.M. (Etablissement de Signalisation Maritime) :

Néant

b-1) Caractéristiques principales des ouvrages

Appontement en béton de 57,60 m de long sur 7 m de large.

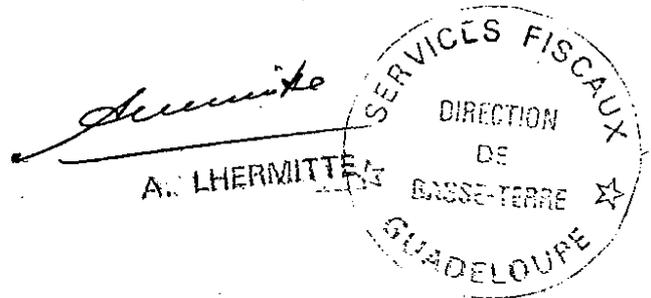
.../...

- b-2) Frais de remise en état : 500 000 F
- c) Concession : Néant
- d) Autorisation d'outillage : Néant
- e) Voies ferrées des quais : Néant
- f) Contrat et marché de l'Etat en cours : Néant

Le Directeur Départemental de l'Equipement
Basse-Terre, le **04 NOV. 1986**



Le Directeur des Services Fiscaux
Basse-Terre, le **19 NOV. 1986**



Le Président du Conseil Général
Basse-Terre, le **29 JAN. 1987**

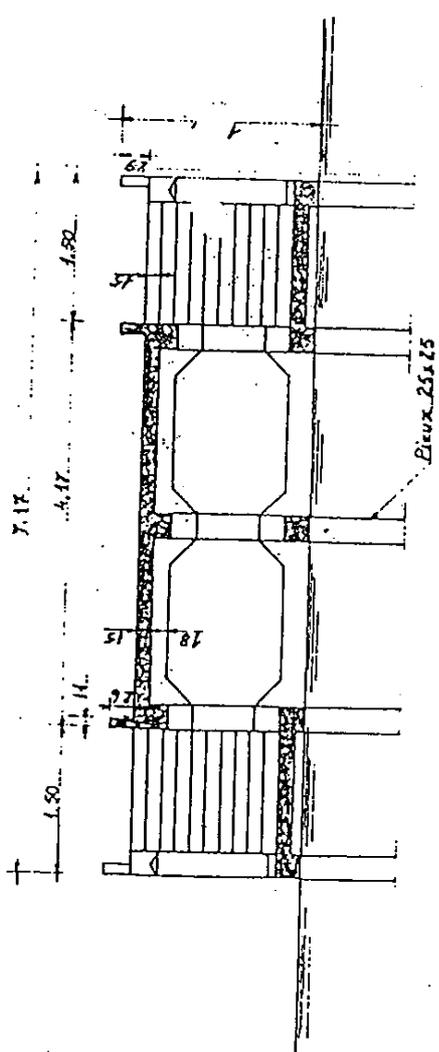
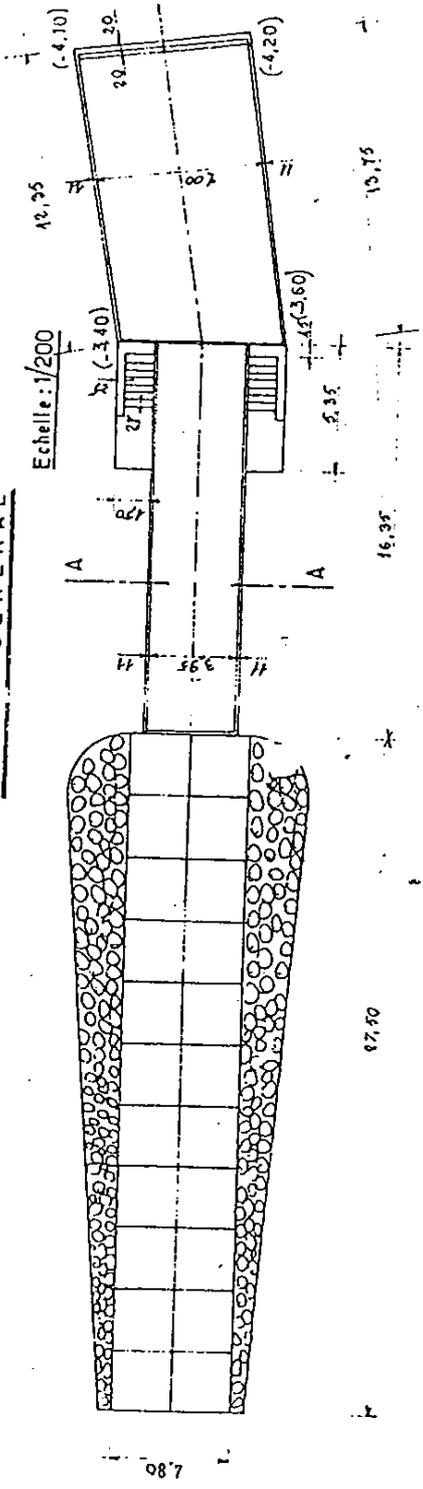


Carifla
M. le Docteur
D. LARIFLA

APPONTEMENT DE L'ANSE A LA BARQUE

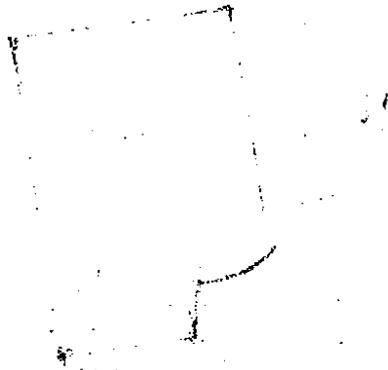
PLAN DE L'OUVRAGE

PLAN GENERAL



APPONTEMENT
DE
L'ANSE A LA BARQUE

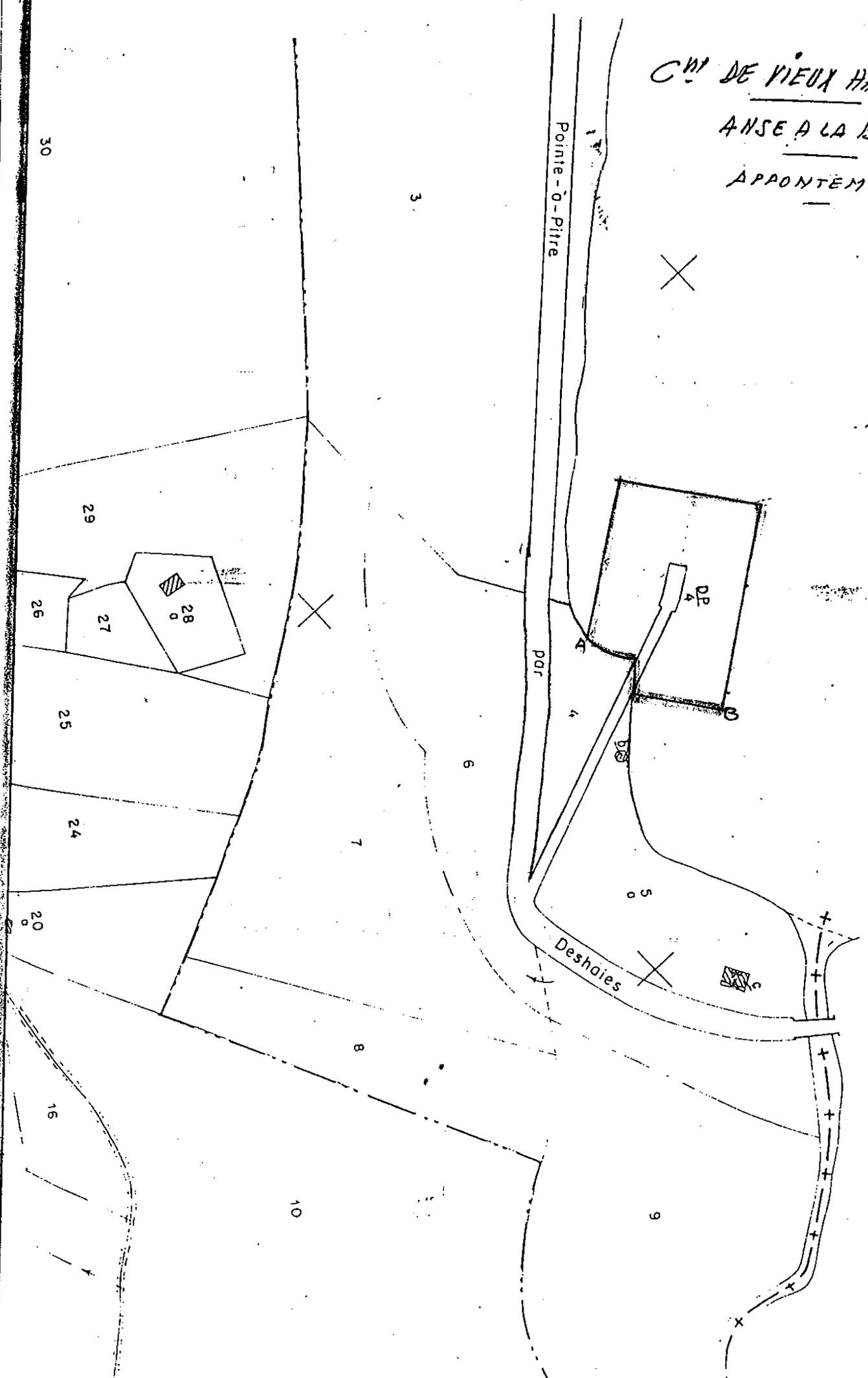
COUPE A.A
Echelle: 1/50



APPONTEMENT DE L'ANSE A LA BARQUE

EXTRAIT DE LA FEUILLE CADASTRALE AT AU 1/2000e

00
CMI DE VIEUX HABITANTS
ANSE A LA BARQUE
APPONTEMENT



GUADELOUPE

CARTE PARTICULIÈRE N° 4

CÔTE SOUS LE VENT

DE LA POINTE DU VIEUX FORT À LA POINTE ALLÈGRE

Levée en 1867-68-69,

par M.M.E. PLOIX, Ingénieur Hydrographe de la Marine

et CASPARI, Sous-Ingénieur Hydrographe,

assistés de M^r GOURDON, Enseigne de Vaisseau.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE

Paris. 1875

Les longitudes sont rapportées au méridien international.
Les sondes sont exprimées en mètres.

Echelle de $55 \frac{1}{400}$



EXTRAIT DE LA CARTE MARINE N° 3418



16° 0'

15° 57'

61° 57'

3418

